



Ministère de l'Education nationale, de
l'Enfance et de la Jeunesse

Service de Coordination de la Recherche et de
l'Innovation pédagogiques et technologiques

Ministère de l'Education nationale, de
l'Enfance et de la Jeunesse

Service National de la Jeunesse

Projet « Médiation par les pairs à l'école »

Concept à partir de 2015/2016

(5^e version révisée - mars 2018)

Contexte :

Le projet est un élément intégral des mesures de prévention de la violence dans le cadre de la promotion de la santé

Informations :

Astrid Schorn

Ministère de l'Education nationale, de
l'Enfance et de la Jeunesse

Service de Coordination de la Recherche et
de l'Innovation pédagogiques et
technologiques

Tél : 247-85261

astrid.schorn@men.lu

Jeff Faltz

Ministère de l'Education nationale, de
l'Enfance et de la Jeunesse

Service National de la Jeunesse

Tel: 247-86478

jeff.faltz@snj.lu

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	2
2. DEFINITIONS	2
3. PORTEUR DE PROJET	3
4. SITUATION DE DEPART	3
5. CONCEPTIONS DIRECTRICES ET OBJECTIFS	4
5.1. CONCEPTIONS DIRECTRICES	4
5.2. OBJECTIFS	4
5.3. GROUPES-CIBLES DU PROJET « MEDIATION PAR LES PAIRS A L'ECOLE »	5
6. ELEMENTS DE PROCESSUS DANS LE PROJET	5
6.1 SENSIBILISATION DES ECOLES AU SUJET « LES CONFLITS ET LA VIOLENCE »	6
6.2 MISE EN PLACE D'UN CONCEPT DE LA « MEDIATION PAR LES PAIRS A L'ECOLE » SPECIFIQUE A L'ECOLE	6
6.3 EXTENSION DE LA COMPETENCE DE TOUTES LES PERSONNES IMPLIQUEES DANS LES CONFLITS.....	6
6.4 EXTENSION DE LA COMPETENCE SOCIALE DES ELEVES IMPLIQUES	7
6.5 PARTICIPATION DES ELEVES DANS LE CADRE DU PROJET	7
7. « MEDIATION PAR LES PAIRS A L'ECOLE » - UN PROJET BASE SUR LES PRINCIPES DE L'EDUCATION NON-FORMELLE	8
7.1. LA FORMATION DES ELEVES-MEDIATEURS	8
8. SERVICES ET OFFRES	9
8.1 CREATION DE CONDITIONS-CADRES SPECIFIQUES A L'ECOLE	9
8.2 FORMATION INITIALE ET CONTINUE	9
8.3 L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET PAR LES ACCOMPAGNATEURS SCOLAIRES	11
8.4 SUIVI SUR DEMANDE	12
8.5 MISE EN RESEAU DES ETABLISSEMENTS DANS LE CADRE DU PROJET « MEDIATION PAR LES PAIRS A L'ECOLE »	12
9. CONDITIONS-CADRES DU PROJET	12
9.1 DEROULEMENT DU PROJET	12
9.2 CONDITIONS-CADRES POUR LES ECOLES	13
10. DEVELOPPEMENT DE LA QUALITE	14
11. OFFRES COMPLEMENTAIRES	15
12. PUBLICATIONS DU PROJET	17
AUTRES DOCUMENTS VALABLES	17
13. BIBLIOGRAPHIE	17

Une première version de ce concept a été présentée en juillet 2002 par Steffi Bednarek en collaboration avec Claudia Berlingen, Claude Bodeving et Pascale Petry.

Cette version du concept a d'abord été révisée en juillet 2003 par Monique Collé et Pascale Petry (2^e version), puis en octobre 2007 par Monique Collé, Astrid Schorn et Jean-Paul Nilles (3^e version).

La présente et quatrième version a été développée en octobre 2015 par Astrid Wirth, Stéphanie Ollinger-Kieffer, Eric Krier et Astrid Schorn.

Dans le cadre du projet « Médiation par les pairs à l'école », le SCRIPT a été représenté jusqu'à l'année scolaire 2006/07 par Mme Pascale Petry, puis par Mme Astrid Schorn.

En ce qui concerne le SNJ, il a d'abord été représenté par Monique Collé et Claude Bodeving, puis de Stéphanie Kieffer et Eric Krier et depuis septembre 2017 de Jeff Faltz. Anouk Kopriwa organise depuis 2008 la formation des élèves.

Outre les représentants du SCRIPT et du SNJ, un certain nombre de collaborateurs du projet externes ont contribué à la mise en application, à la réalisation et au développement du projet.

Dans l'ordre alphabétique, les personnes actuellement impliquées dans le projet (mars 2018) sont : Sergio Bandejas, Manon Bissen, Jean Bredimus, Miria Gavilli-Heuper, Gilbert Graf, Melanie Humbert, Vania Laranjeira, Patrick Ludwig, Karin Mailliet, Nathalie Messineo, Diane Meyer, Mehdi M'ribah, Astrid Wirth. Les personnes et tâches actuelles peuvent être consultées sur le site Internet : www.peermediation.lu

1. Introduction

Le projet « Médiation par les pairs à l'école » s'adresse à toutes les écoles fondamentales et les lycées luxembourgeois qui souhaitent intégrer la médiation par les pairs comme un élément constitutif dans le processus général du développement (du climat) scolaire et des mesures de prévention internes à l'établissement scolaire.

Dans le cadre du présent projet, la médiation par les pairs concerne exclusivement les conflits entre élèves où des médiateurs par les pairs (= autres élèves) servent d'intermédiaire. Les conflits entre adultes et élèves, ou seulement entre adultes, ne sont pas ciblés par ce projet.

Par la formation d'élève-médiateur, les élèves acquièrent de vastes compétences (voir chapitres 5 et 6) qui agissent au quotidien scolaire et qui peuvent modifier la gestion des conflits. Ces compétences acquises permettent de vivre intensément l'impact du projet qui va bien au-delà du nombre de médiations réalisées.

2. Définitions

Médiation	= processus structuré de la gestion de conflits dans lequel les parties impliquées ont la responsabilité de trouver elles-mêmes les solutions pour résoudre le conflit. Elle est dirigée par un médiateur/trice.
Médiateur/trice	= responsable de la médiation
Médiation par les pairs	= médiation par des élèves qui ont environ le même âge
Elève-médiateur	= élève qui a suivi la formation en médiation
Adultes d'une école qui participent au projet	= membres adultes de la communauté scolaire qui participent au projet. En général, il s'agit de personnes de la communauté scolaire qui poursuivent une mission éducative ou pédagogique, tels qu'enseignants ou personnel du SePAS et du service éducatif. Il peut également éventuellement s'agir de parents.
Coach	= adulte d'un établissement qui participe activement au projet (de préférence au moins 3 coachs par école). La mission du coach est de mettre en application le projet de la « Médiation par les pairs à l'école » en équipe.
Coach principal responsable	= L'un des coachs d'une école qui occupe le rôle du contact principal et qui agit comme personne de contact pour le SCRIPT, le SNJ et le directeur de l'école.
Collaborateur du projet	= autre adulte d'une école qui fournit conseil et soutien dans le cadre du projet.
Entraîneur	= formateur des élèves-médiateurs <ul style="list-style-type: none">• entraîneur interne = membre de la communauté scolaire• entraîneur externe = pas membre de la communauté scolaire, mais mandaté par le SNJ ou le SCRIPT
Groupe de projet	= groupe d'élèves-médiateurs, coachs, entraîneurs et collaborateurs du projet au sein d'une école
Accompagnateur scolaire	= délégué du SCRIPT qui accompagne et conseille les écoles quant à la mise en application du projet. Il s'agit de collaborateurs externes, ils ne font donc pas partie de la communauté scolaire.

3. Porteur de projet

Le projet national de la « médiation par les pairs à l'école » est porté par le SNJ (Service National de la Jeunesse) et le SCRIPT (Service de la Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques).

La création du « Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse » en 2013 a regroupé le SCRIPT et le SNJ sous un même toit.

Le SNJ assure l'organisation, le financement, l'aménagement des conditions-cadres des formations nationales des jeunes (centre de formation, les frais de personnel, matériel, etc.) et la co-organisation et le financement de la formation des enfants et des adolescents au sein de l'établissement scolaire.

Le SCRIPT est responsable de l'organisation, du financement et du développement du déroulement du projet au sein des écoles ainsi que de la formation des adultes en tant qu'accompagnateurs. Le SCRIPT coordonne l'accompagnement scolaire, l'évaluation externe, la documentation du projet ainsi que la supervision ponctuelle ou la formation continue des coachs.

4. Situation de départ

Les conflits et la violence apparaissent non seulement comme des phénomènes sociétaux, mais sont également présents dans les établissements luxembourgeois. Des études menées au Luxembourg pour mesurer le climat de violence dans les différents types et groupes d'âge scolaires ont montré que, dans la vie scolaire, les enfants et les adolescents sont exposés à la violence et qu'ils utilisent même la violence pour résoudre des problèmes (voir Le bien-être des jeunes au Luxembourg 2002 ; DEFI 2001 ; Steffgen & Ewen, 2004 ; Rapport national sur la situation des jeunes au Luxembourg, 2010).

Souvent, les enfants et les adolescents ont appris des adultes que l'utilisation de la force et de la violence est légitime pour atteindre ses propres avantages. Les élèves manquent souvent de compétences nécessaires pour gérer un conflit afin qu'aucune personne ne subisse de préjudice. Ce manque d'aptitude à gérer de manière constructive des conflits peut représenter une porte d'entrée pour la violence. Ce n'est donc souvent pas que les jeunes ne veulent pas résoudre les conflits sans violence mais le problème est qu'ils ne savent pas comment procéder.

Depuis le début des années 1990, les pays anglo-saxons ont démontré qu'une offre d'intervention, qui considère les adolescents plutôt comme des personnes capables de résoudre leurs problèmes et non pas comme celles qui les causent, contribue de manière significative à un climat plus constructif à l'école. L'expérience a montré que les enfants et les adolescents sont bien capables de régler leurs propres conflits de manière constructive, pacifique et durable et que beaucoup d'entre eux le souhaitent, sous condition qu'ils connaissent les voies et moyens d'y arriver. L'acquisition de ces compétences représente un élément essentiel de l'apprentissage social.

Il est désormais prouvé que les projets de médiation par les pairs peuvent être particulièrement utiles dans le domaine de la prévention, de l'intervention et dans le traitement des phénomènes liés à la violence, particulièrement lorsqu'ils sont bien appliqués à l'école (Simsa/Schubarth 2001 ; Behn et. al., 2006).

Le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (SCRIPT), ainsi que le Service National de la Jeunesse, ont déjà révélé assez tôt l'existence d'un besoin à façonner une culture des conflits constructive, pour prévenir des conflits et la violence, et à créer des possibilités d'intervention. À partir de la demande spécifique de deux établissements scolaires (LTETT et LTAM) et de l'expérience d'autres pays, le projet national de la « médiation par les pairs à l'école » a été introduit en 1999.

Aujourd'hui, de nombreux autres projets et initiatives aident à mieux analyser ces thèmes et à initier ainsi des possibilités d'action. Un exemple est le projet « BEE Secure » qui réagit aux nombreuses formes de violence liées aux nouveaux médias, tels

que le cyber-harcèlement. CARAT, un concept pour un meilleur climat scolaire, introduit en 2013, confirme que les projets individuels sont plus efficaces lorsqu'ils sont intégrés dans un concept global et que le climat scolaire est un facteur clé pour que l'école devienne un lieu d'apprentissage et de vie réussi.

Ainsi, le projet « Médiation par les pairs à l'école » ne peut pas être considéré de façon dissociée des autres mesures d'accompagnement, d'apprentissage social et de prévention de la violence. Le projet vient les compléter et développer de manière synergique. Le but est d'établir, parallèlement à la médiation par les pairs, un vaste éventail de mesures.

Les « lignes directrices générales de l'éducation non formelle pour enfance et jeunesse » (avril 2013) mettent l'accent sur l'importance des pairs pour les processus de formation des enfants et des adolescents et sur la nécessité d'acquérir une culture des conflits constructive (page 92). Même en dehors de la salle de classe, la « médiation par les pairs » est spécifiquement considérée comme un élément possible pour la conception d'un environnement favorable pour une meilleure éducation et un meilleur apprentissage (page 93).

5. Conceptions directrices et objectifs

5.1. Conceptions directrices

Le présent concept est basé sur une approche systémique et globale qui, lors d'un conflit, n'identifie pas les individus comme porteur de problème, mais prend également en considération les influences structurelles. L'école est considérée comme un système qui est incorporé dans un environnement social et écologique, dans lequel l'individu ne peut jamais être compris de façon dissociée de ses conditions viables et sociales.

Selon les conditions-cadres respectives, les interventions s'orientent essentiellement aux ressources des personnes concernées, ainsi qu'à leurs objectifs et possibilités de changer leur quotidien scolaire. L'objectif est la stimulation du potentiel de toutes les personnes impliquées.

Les conflits sont considérés comme une partie naturelle de la coexistence humaine. Le projet ne doit ni ne peut donc avoir l'objectif d'éviter les conflits au quotidien scolaire. Il s'agit plutôt de trouver les moyens et les instruments de les traiter d'une manière constructive et de promouvoir une explication partenariale, avant même que la violence n'apparaisse.

Les compétences que les enfants et les adolescents peuvent acquérir pendant le projet (voir notamment le chapitre 6.4.) sont déterminantes pour le succès du projet.

À travers la formation de médiation par les pairs et le travail en groupe, les enfants et les adolescents acquièrent, développent et renforcent leurs compétences sociales.

Grâce à leurs compétences acquises, ils peuvent souvent prévenir la violence au milieu scolaire et les conflits sont ainsi résolus avant qu'ils ne deviennent incontrôlables. Plus le nombre d'élèves qui possèdent des compétences constructives pour résoudre des conflits est élevé, moins le risque est grand que des conflits vont dégénérer et qu'ils fassent l'objet d'une médiation.

Ces aspects sont des éléments essentiels du projet ! Par conséquent, le succès du projet ne doit pas seulement être mesuré en fonction du nombre de médiations qui ont eu lieu.

5.2. Objectifs

L'objectif du projet est de construire et d'établir des « médiations par les pairs à l'école » au sens du présent concept dans les établissements participants.

Par des interventions liées à la dynamique de la violence, la médiation par les pairs vise une amélioration du climat social dans les écoles.

L'objectif à long terme du projet est d'intégrer la médiation par les pairs, ainsi que d'autres formes de prévention de la violence basées sur le présent concept, dans le quotidien scolaire de sorte qu'elle devienne, au sens du concept de « l'école qui apprend », une partie intégrante d'une culture de gestion de conflits.

5.3. Groupes-cibles du projet « Médiation par les pairs à l'école »

Suivant l'idée de base de la médiation comme instrument de résolution de conflits, le projet « Médiation par les pairs à l'école » s'adresse en principe à la communauté scolaire entière, c'est-à-dire à l'administration de l'école, les enseignants, le personnel du SePAS et les services éducatifs, le personnel technique et administratif, ainsi qu'aux élèves et aux parents.

En particulier, le projet « Médiation par les pairs à l'école » s'adresse potentiellement à tous les élèves. D'une part donc à ceux qui vont être formés comme élève-médiateur et d'autre part aux élèves qui peuvent faire appel à la médiation par les pairs dans le cas d'un conflit. En considérant le concept spécifique à l'école, il s'agit de tous les élèves des différentes classes scolaires.

Pour que le projet puisse réussir, il convient d'établir un groupe de projet de la « médiation par les pairs » au sein de l'école. Ce groupe se compose des élèves-médiateurs, donc des élèves qui ont terminé la formation appropriée, ainsi que des adultes qui accompagnent le projet en tant que coach ou collaborateur du projet.

En principe, tous les élèves intéressés peuvent participer au projet « Médiation par les pairs à l'école ». Pour cela, il faut être prêt à compléter la formation comme élève-médiateur, à faire face à son propre comportement de conflit, à participer au groupe de projet pour ainsi mener des médiations avec d'autres élèves et finalement à s'engager dans l'école.

La diversité des élèves, qui s'exprime par exemple selon le genre ou la culture, devrait se refléter dans la composition du groupe d'élève-médiateurs, car cette approche permet d'augmenter l'acceptation de la médiation.

Dans l'intérêt de la capacité de travail du groupe de projet, il est conseillé d'assurer un nombre approprié d'élèves actifs et formés qui participent au projet. L'expérience a montré qu'un groupe de jusqu'à 15 élèves-médiateurs actifs est bien en mesure de travailler.

Dans le cas où un plus grand nombre d'élèves est intéressé au projet, il faut trouver des moyens spécifiques à l'école qui pourraient répondre à cet intérêt. Il faut aussi réfléchir comment ce nombre élevé d'élèves pourrait enrichir l'école en tant que élèves-médiateurs.

6. Eléments de processus dans le projet

À partir des principes directeurs et objectifs, le concept de la « médiation par les pairs à l'école » comporte les éléments de processus suivants. Ils sont indissociablement liés à la mise en application du concept.

- Sensibilisation des écoles au sujet du conflit et de la violence
- Mise en place d'un concept de la « médiation par les pairs à l'école » spécifique à l'école
- Extension de la compétence de gestion de conflits de tous les collaborateurs du projet
- Extension de la compétence des compétences sociales des élèves impliqués
- Participation des élèves dans le cadre du projet

Il en résulte les concrétisations suivantes :

6.1 Sensibilisation des écoles au sujet « les conflits et la violence »

La médiation par les pairs n'est pas considérée comme une action isolée, mais une action qui soutient la confrontation générale au sein de l'établissement avec les sujets de la violence et du conflit.

L'école est ici considérée comme une organisation enseignante et sociale, située dans un contexte sociétal spécifique. Bien que les conflits et les phénomènes liés à la violence viennent souvent de l'extérieur de l'école, ils surgissent aussi « par » et au sein de l'école. L'école doit prendre position quant à ces questions et expliquer comment les partenaires de l'école veulent, et doivent, faire face aux conflits et à la violence. La médiation est une « boîte à outils » possible de la culture de la gestion de conflits qui peut être créée et mise au point au quotidien scolaire entre toutes les parties concernées.

Une sensibilisation dans les établissements scolaires aux sujets du conflit et de la violence comporte toujours une vue différenciée quant aux garçons et aux filles, et leur gestion respective avec le conflit et la violence, ainsi que les conditions de développement du groupe d'âge respectif.

6.2 Mise en place d'un concept de la « médiation par les pairs à l'école » spécifique à l'école

Une intention du projet est que la médiation par les pairs soit acceptée et utilisée comme une forme d'intervention possible en cas de conflit entre les élèves dans leur propre école. Cela suppose que tous les partenaires scolaires (la direction, les enseignants, le personnel du SePAS et du service éducatif, le personnel technique et administratif, les parents) connaissent et soutiennent l'approche de la médiation. Les enseignants gardent la responsabilité de leur classe, mais ils peuvent, dans certains cas de conflit, comme d'autres collaborateurs de l'établissement aussi, « charger » des élèves-médiateurs à résoudre le conflit. Cette approche peut également soulager les enseignants.

La communauté scolaire devrait accueillir, reconnaître et favoriser l'intention que les enfants et les adolescents voient leurs compétences sociales se renforcer en travaillant comme médiateur par les pairs et le fait qu'ils s'engagent pour l'école grâce à la participation au projet.

Selon les conditions respectives de l'école, il faut d'abord développer un concept initial spécifique à l'école. Ce concept constitue la base pour les premières étapes d'action. Après les premières expériences pratiques, il évolue en concept spécifique à l'école qui décrit l'action future. Au fil du temps, le concept est régulièrement révisé et adapté en fonction des changements de connaissances et de besoins.

La médiation par les pairs ne peut être qu'une partie du projet sur le thème de « la prévention de la violence à l'école ». Le lien avec les autres projets internes à l'école pour prévenir la violence, le programme scolaire et le processus de développement de l'école est essentiel.

6.3 Extension de la compétence de toutes les personnes impliquées dans les conflits

Par le biais de la formation et de la participation au projet, les élèves, ainsi que les adultes qui les accompagnent (coachs et collaborateurs), acquièrent des compétences en communication et en médiation. La gestion de projet est une véritable priorité thématique pour les adultes.

Les enfants, les adolescents et les adultes doivent avoir une idée de la médiation, apprendre quelques techniques de médiation et les exécuter de manière qualifiée. Ils sont sensibilisés à la gestion de conflits et ils doivent être capables de savoir dans quel

cas la médiation est utile comme instrument et dans quel cas il convient de trouver d'autres mesures. Ils acquièrent des compétences de communication qui vont de pair avec celles du processus de la médiation. Ce processus sera accompagné d'un apprentissage des mesures concrètes de la médiation. En tant que processus de communication structuré dans des situations concrètes de communication [dispute, conflit], la médiation garantit l'action entre les parties en conflit.

Parmi les compétences qui sont ainsi acquises, on compte par exemple :

- Différenciation entre conflit et violence
- Sensibilisation aux événements du conflit et à la dynamique d'escalade
- Connaître les cas appropriés et inappropriés pour une médiation
- Sensibilisation au comportement spécifique au genre et à l'âge
- Connaissance des stratégies de désescalade
- Compétences en communication
- Sécurité dans l'exécution du processus de médiation

Les accents portés sur la formation sont adaptés au groupe-cible respectif.

6.4 Extension de la compétence sociale des élèves impliqués

Selon l'âge et les aptitudes des élèves, la formation leur permet d'acquérir les qualifications clés mentionnées ci-dessus. Grâce à la formation et au travail intense au sein du groupe de formation et de projet, les compétences sociales et communicatives des élèves sont renforcées.

Les enfants et les adolescents qui ont fait l'expérience d'être en mesure de résoudre des conflits seuls, sans l'aide d'adultes, grâce à la médiation par les pairs, voient leur estime de soi et leurs compétences sociales augmenter, ce qui les renforce également dans d'autres situations. Ils découvrent qu'ils sont eux aussi capables de rendre l'ambiance de leur milieu social plus agréable et en assument la responsabilité.

Celui qui acquiert en tant qu'enfant ou adolescent la compétence de résoudre des conflits de manière constructive, en est également capable à l'âge adulte.

Grâce à la collaboration au sein du groupe de projet, ils apprennent qu'il est gratifiant de faire quelque chose ensemble dans un groupe et de contribuer à influencer la vie scolaire. Cependant, ils vont aussi apprendre qu'il n'est pas toujours facile de concilier les différentes opinions et intérêts. Trouver ensemble des solutions pour des situations difficiles permet de renforcer leurs aptitudes de coopération et de travail en équipe.

Appartenir au groupe de élèves-médiateurs a un effet positif sur leur propre expérience et sur leur identité à l'école.

En dehors des événements de la médiation, les enfants et les adolescents vont plus tard, dans leur vie personnelle et professionnelle, profiter de leurs compétences et expériences acquises.

6.5 Participation des élèves dans le cadre du projet

Le projet suit l'approche « éducation par les pairs », qui se base sur le fait que les enfants et les adolescents sont en mesure de se stimuler mutuellement dans leur développement et d'être prêts à s'engager les uns pour les autres. Comme la formation des enfants et des adolescents, le projet repose sur les principes de l'éducation non formelle.

La participation des enfants et des adolescents a une importance particulièrement élevée. La co-responsabilité et la participation, autant que possible et notamment où ils sont directement concernés, stimulent leur participation active et permettent que leurs intérêts, opinions et approches soient considérés. Les adultes qui participent au projet doivent permettre aux adolescents de favoriser leur autonomie, sans leur en demander trop.

La participation des enfants et des adolescents à des processus stimule leur conscience démocratique et leur engagement.

7. « Médiation par les pairs à l'école » - un projet basé sur les principes de l'éducation non-formelle

Le projet, et particulièrement la formation des médiateurs, repose sur les principes fondamentaux de l'éducation non-formelle :

Le volontariat, la participation, l'apprentissage axé sur les processus et le partenariat, l'approche axée sur l'apprenant et l'apprentissage par l'expérience. Ces principes sont décrits en détail dans l'outil de travail concernant les "Lignes directrices sur l'éducation non formelle dans l'enfance et l'adolescence" (2013).

Ainsi, le projet de la « médiation par les pairs à l'école » vient compléter les processus d'éducation au sein de l'école avec des éléments importants concernant l'éducation holistique des enfants et des adolescents.

Pour les enfants et les adolescents, la participation à la formation et au projet doit toujours être volontaire. Cependant, cela n'exclut pas un certain caractère obligatoire. Les résultats scolaires, ainsi que la perspective d'éventuels avantages ou inconvénients, doivent être indépendants du projet.

Les enfants et les adolescents vont être impliqués de façon participative. Ainsi, non seulement le flux d'information du projet, mais aussi la participation des élèves-médiateurs « sur un pied d'égalité » avec les adultes qui participent au projet, jouent un rôle important. Il ne s'agit en aucun cas d'un projet d'adultes auquel les enfants et les adolescents « peuvent » participer, mais d'un projet dans lequel une attention particulière est accordée aux opinions, aux souhaits et aux idées des enfants et des adolescents, qui sont activement impliqués dans la mise en application du projet.

Le groupe de projet d'adultes et d'enfants/d'adolescents doit être considéré comme un groupe qui apprend ensemble, qui réalise ensemble un projet et qui recherche toujours le meilleur moyen pour faire face aux défis à venir (voir aussi le chapitre 6.5).

7.1. La formation des élèves-médiateurs

Le caractère de l'apprentissage non-formel est particulièrement clair dans la formation. Pendant la formation, les questions et les compétences des enfants et des adolescents sont la priorité du processus d'apprentissage. Il ne s'agit surtout pas d'acquérir du savoir « préfabriqué », mais de découvrir et d'essayer de nouvelles choses et d'évoluer personnellement et en tant que groupe.

Les expériences des enfants et des adolescents sont le point de départ des compétences dont ils ont besoin en tant qu'élève-médiateur. Cela comprend non seulement les techniques de communication quant à la médiation, mais également une attitude axée sur des valeurs et la gestion de conflits et de phénomènes de violence.

Dans la formation, le reflet de son propre comportement joue un rôle important.

Outre un haut niveau de professionnalisme, les entraîneurs de la formation ont une longue expérience dans le travail d'éducation (non-formelle) avec les enfants et les adolescents, peuvent initier des processus de réflexion individuels et diriger des phénomènes de dynamique de groupe. Ils possèdent des compétences en médiation et dans la gestion de groupes. Cela comprend non seulement un vaste répertoire de méthodes, appliqué selon la situation et le sujet, mais aussi une grande flexibilité, afin d'être en mesure de répondre à des situations et des sujets d'actualité.

Les méthodes d'activation, qui stimulent les processus d'autoformation des enfants et des adolescents et qui s'appuient sur leur expérience actuelle, sont au premier plan de la formation. Le jeu de rôle, pour exercer des situations de médiation, est également l'une des priorités de la formation.

8. Services et offres

Le projet est destiné à s'établir durablement au quotidien scolaire.

La phase de mise en application dure deux ans. Généralement, des médiations par les élèves peuvent être effectuées à partir de la deuxième année du projet.

Après, les établissements devraient avoir établi la médiation par les pairs au sein de leur bâtiment comme une offre continue. Pour que cela réussisse, cinq composantes du projet sont prévues.

Dès le début, les écoles peuvent demander auprès du SCRIPT un accompagnement scolaire externe, qui les conseille et les soutient dans toutes les questions spécifiques à l'école.

8.1 Création de conditions-cadres spécifiques à l'école

Dans une première phase du projet, qui peut durer jusqu'à la fin de la première année du projet, un groupe d'adultes de l'école, et si possible avec l'aide d'un accompagnement scolaire externe, adapte le projet aux besoins spécifiques de l'école et développe des conditions-cadres concrètes et spécifiques au contexte. Un premier concept spécifique à l'école est ainsi créé. Il repose sur une analyse de la situation actuelle et comprend une esquisse de projet des premières procédures prévues. Les premières étapes sont définies. Cela implique généralement aussi le vote du concept au sein de la communauté scolaire.

Le concept initial est approuvé par la direction. La direction inscrit le projet auprès du SCRIPT (→voir formulaire : « Inscription au projet »).

La formation des adultes, qui gèrent le projet en tant que coach ou accompagnent le projet en tant que collaborateur du projet, est généralement intégrée dans cette période.

8.2 Formation initiale et continue

Le contenu des formations pour adultes et élèves se chevauchent dans les trois principaux domaines, notamment la communication, la résolution des conflits et la médiation, qui sont décrits dans les documents supplémentaires (→voir documents : « Formation d'élève-médiateur » ; « Formation de collaborateurs du projet et coachs »)

Ces contenus sont transmis de manière didactique et méthodique, toujours adaptés aux groupes-cibles, et approfondis à différents endroits.

▪ **Formation des adultes :**

Outre les thèmes tels que la communication, la résolution des conflits et la médiation, la formation des adultes met l'accent sur la gestion et l'accompagnement des projets. Elle se compose donc des domaines suivants :

- Gestion de projet
- Communication
- Résolution de conflits
- Médiation
- Accompagnement de projets.

Les collaborateurs du projet et les coachs eux-mêmes ne mènent pas de médiation, raison pour laquelle l'exercice de la procédure de médiation est donc moins au centre de l'attention que dans la formation des enfants et des adolescents.

La formation est divisée en phases de formations continues interdépendantes, qui sont adaptées aux différentes tâches du projet.

Les coaches dirigent le projet au sein de l'établissement scolaire de façon responsable et sont toujours en contact avec les enfants et les adolescents.

Les collaborateurs du projet accompagnent le projet et le soutiennent en conseillant ou en contribuant au travail concret.

La formation « Collaborateur du projet »

Cette formation continue de deux jours (14 heures) pour les adultes d'une école devrait être suivie si possible dans la première phase de la conceptualisation du projet. Elle peut également servir d'orientation pour décider, de manière qualifiée, si le projet en question et ses conditions-cadres correspondent à l'école concernée.

Au cours du projet, la participation à la formation de tous les adultes intéressés au projet est recommandée.

Les participants acquièrent les compétences de base qui leur permettent de participer à l'élaboration du projet. Ils obtiennent un aperçu de la structure du projet, des processus d'accompagnement nécessaires et utiles, des conditions-cadres et ils vont savoir plus sur le processus de médiation par les pairs.

Les collaborateurs du projet soutiennent les coaches et les aident à mettre en application le projet à l'école. Il est possible de se former au coach en participant à la 2^e partie de la formation.

La formation « Coach »

Cette formation continue de trois jours (21 heures) approfondit et élargit le contenu de la formation continue « Collaborateur du projet ». La gestion spécifique du projet national au niveau local, de la conception à l'évaluation, et l'assurance de la qualité jouent un rôle important.

Puisque l'accompagnement du contenu des médiateurs par les pairs revient à long terme aux coaches, la transmission du savoir autour de la méthode est un autre aspect important de la formation continue.

Chaque établissement impliqué au projet devrait, si possible, avoir trois coaches pour assurer la qualité et la répartition des diverses tâches. L'un des coaches assume le rôle du coach principal responsable. Celui-ci agit comme interlocuteur principal pour le SCRIPT, le SNJ et la direction.

La formation « Entraîneur »

Une formation supplémentaire pour les coaches, qui souhaitent eux-mêmes former des médiateurs par les pairs au sein de leur propre établissement, est proposée selon les besoins.

Les voies possibles pour les lycées sont décrites dans le document « Train-the-Trainer ».

Dans les écoles fondamentales, la formation des entraîneurs est intégrée dans le premier cours de formation à l'école, qui est effectué par un entraîneur externe, qui ne fait pas partie de la communauté scolaire.

▪ Formation des élèves :

La formation des élèves comme élèves-médiateurs comprend min. 42 heures. Le nombre exact et la répartition des heures dépendent du concept spécifique à l'école. Selon le type d'école et le concept spécifique à l'école, la formation peut être menée selon différentes formes.

Au moins un séminaire, qui comprend une nuitée en dehors de l'établissement, est obligatoire pour toutes les formes et groupes de formation.

À la fin, les élèves-médiateurs reçoivent un certificat ministériel de leur formation achevée.

Écoles fondamentales

Dans une première phase, les élèves sont formés au sein de l'école par un entraîneur externe, mandaté par le SCRIPT/SNJ. Les coachs sont constamment disponibles et soutiennent en cas de besoin. Après concertation, ils prennent également en charge certains éléments de la formation. Une partie intégrante est leur formation en tant que formateur interne.

Au second tour, les coachs, alors formés comme entraîneurs internes, assument progressivement plusieurs, voire même tous les éléments de la formation. Cela dépend de leur expérience et de leurs compétences. Au plus tard, la troisième phase de formation est menée de manière responsable par les coachs en tant qu'entraîneurs internes.

Lycées

La formation se déroule en dehors et au sein de l'école.

Formation en dehors de l'école

Le SNJ offre des cours de formation, avec des entraîneurs qualifiés, pour la formation en dehors de l'école.

Le programme de formation pour les futurs élèves-médiateurs est divisé en trois modules de séminaires interdépendants. Chaque module comprend un séminaire de week-end de 14 heures. Ce séminaire a lieu en dehors de l'école dans un centre de séminaire.

Pour assurer la mise en réseau des différentes écoles, les formations ont généralement lieu de manière extrascolaire.

La formation au sein de l'école

La formation, guidée par des entraîneurs, se déroule au sein de l'école. Ces entraîneurs peuvent être des coachs, qui ont également fait leur formation d'entraîneur (= les entraîneurs internes), ou des entraîneurs externes, mandatés par le SCRIPT ou le SNJ. La présence d'un entraîneur externe implique toujours la présence d'un coach qui envisage de faire une formation d'entraîneur.

L'intégration progressive d'éléments de formation par les coachs, qui suivent une formation d'entraîneur, est une partie conceptuelle de la formation.

La forme recommandée de formation au sein de l'établissement est le cycle de formation, auquel peuvent également participer les élèves du modulaire. Elle comprend généralement au moins une nuitée obligatoire, qui se déroule en dehors de l'école, souvent dans une auberge de jeunesse.

8.3 L'accompagnement du projet par les accompagnateurs scolaires

Pendant la phase de mise en application, le projet de l'établissement scolaire est soutenu, pour une durée de deux ans, par un accompagnateur scolaire. Celui-ci est mandaté par le SCRIPT.

Les accompagnateurs scolaires conseillent et soutiennent les coachs, les collaborateurs du projet, voire même l'ensemble du groupe de projet. Leur travail permet d'assurer le

progrès et la qualité du projet. Ils sont également les interlocuteurs entre le SCRIPT et le projet.

8.4 Suivi sur demande

Après la phase de mise en application, les écoles, qui le souhaitent ou qui ressentent le besoin, peuvent demander un accompagnement de suivi auprès du SCRIPT. Cet accompagnement peut se manifester sous forme de formation continue ou sous un accompagnement scolaire dans une mesure réduite.

8.5 Mise en réseau des établissements dans le cadre du projet « Médiation par les pairs à l'école »

Diverses mesures assurent la mise en réseau des écoles qui participent au projet. Il s'agit par exemple de :

- formations extrascolaires (élèves-médiateurs, collaborateurs du projet, coachs, entraîneurs)
- réunions extrascolaires entre coachs et collaborateurs du projet
- conférences, colloques, évènements au niveau national
- collaboration occasionnelle dans des groupes de projet avec des thèmes spécifiques, par exemple dans le développement et la considération des nouvelles suggestions pour le projet
- accompagnement scolaire
- publications et newsletters

Ces mesures seront abolies, modifiées ou élargies selon les besoins et les possibilités actuelles.

9. Conditions-cadres du projet

9.1 Déroulement du projet

Le projet vise à s'établir de manière durable dans le quotidien scolaire.

La phase de mise en application dure généralement 2 ans. À partir de la troisième année, l'école peut établir la médiation par les pairs au sein de l'établissement comme une offre permanente.

À titre d'exemple, le déroulement d'un projet pourrait ressembler à ceci :

- | | |
|------------|--|
| 1. année : | Formation des collaborateurs du projet et des coachs
Assurer les conditions-cadres internes à l'école
Création du concept initial spécifique à l'école (chapitres 6.2 et 8.1)
Vote au sein de la communauté scolaire
Inscription formelle au projet par la direction auprès du SCRIPT
Sensibilisation des élèves en ce qui concerne les conflits et la violence |
| 2. année : | Formation 1 ^{re} promotion des élèves comme élèves-médiateurs
Lancement du travail du groupe de projet par les adultes et les élèves
Etablissement de la médiation par les pairs au sein de l'école
Réalisation des médiations par les pairs |

- Continuation du concept spécifique à l'école (voir chap. 6.2)
- Formation d'autres collaborateurs du projet et de coaches (par le SCRIPT)
- Sensibilisation de la promotion suivante
- 3. année : Consolidation de l'offre continue
- Formation de la 2^e promotion d'élèves comme élèves-médiateurs
- Travail avec des élèves-médiateurs déjà formés
- Consolidation du travail du groupe de projet des coaches, collaborateurs du projet et élèves-médiateurs
- Réalisation des médiations par les pairs
- Formation d'autres collaborateurs du projet et de coaches
- Sensibilisation de la promotion suivante

La formation de la deuxième promotion de élèves-médiateurs (généralement la troisième année de projet) exige d'une part, que les coaches accompagnent les élèves-médiateurs déjà formés et d'autre part, qu'ils préparent la deuxième promotion à la formation, tout en l'accompagnant. Il s'agit d'intégrer les différentes promotions au groupe de projet.

Les années suivantes correspondent généralement à la troisième année représentée ici à titre d'exemple.

9.2 Conditions-cadres pour les écoles

Conditions-cadres sur le plan scolaire

Le projet de la médiation par les pairs ne peut réussir que s'il est soutenu par le système scolaire. Pour établir le projet avec succès, quelques conditions de base sont à respecter :

- Le projet doit recevoir pendant toute sa durée le soutien actif de la direction de l'école pour ainsi augmenter l'acceptation de la médiation par les pairs parmi les enseignants et les élèves. Pour le succès à long terme du projet, il est essentiel que l'ensemble de la communauté scolaire soutient le projet.
- La formation des élèves et le projet se basent sur les principes de l'éducation non-formelle. Ainsi, elle complète les processus d'éducation formelle de l'enseignement. Cette complémentarité sera reconnue.
- Par l'inscription au projet, un contrat entre l'établissement scolaire et le porteur principal du projet (SCRIPT) est conclu au début du projet. Ainsi, le SCRIPT s'engage à assumer les coûts de l'accompagnement du projet. L'école, en contrepartie, doit signaler qu'elle accepte les conditions-cadres du projet.
- Il est essentiel qu'une équipe d'au moins trois adultes du système scolaire s'occupe du projet, le représente à l'extérieur et assure des réunions régulières avec les élèves-médiateurs. L'un des coaches assume le rôle du coach principal responsable. Au plus tard la deuxième année de projet, une salle doit être mise à disposition où les médiations peuvent être tenues sans être dérangées.
- Pendant la phase de mise en application, au moins huit élèves doivent s'inscrire à la formation de médiation et la terminer.

Conditions-cadres pour les coachs

- La formation continue de cinq jours (deux jours pour les collaborateurs du projet + trois jours pour les coachs) doit être accomplie.
- Le coach principal doit représenter le projet vers l'extérieur comme personne de contact. Il est aussi l'interlocuteur pour le SCRIPT, le SNJ, l'accompagnement scolaire, la direction, les parents intéressés, les autres écoles, la presse etc.
- Le concept spécifique à l'école doit, éventuellement avec l'aide de l'accompagnement scolaire, être régulièrement développé et adapté.
- Les instruments, qui assurent la qualité, sont à créer de manière fiable (voir chap. 10).
- Les rencontres avec l'accompagnement externe de l'école sont obligatoires si elles ont été demandées. Il s'agit généralement de deux à trois réunions par année scolaire.
- Le projet peut seulement être durable si le groupe de projet (coachs, collaborateurs du projet, médiateurs par les pairs) se réunit et se concertent régulièrement. Lors de ces réunions, les coachs doivent reprendre et poursuivre méthodiquement les thèmes divers de la formation. En outre, la publicité, l'organisation des médiations et d'autres activités du groupe au sein de l'école sont planifiées à l'occasion de ces réunions. Au moins une réunion par mois est recommandée.

Conditions-cadres pour les élèves-médiateurs

La plupart des conditions-cadres pour les élèves participants sont définies avec l'inscription à la formation ou dans le cadre du groupe de projet interne à l'école. Cependant, on peut partir des conditions préalables suivantes :

- La participation à la formation complète
- La volonté et la capacité de travailler sur soi-même et sur son propre comportement en situation de conflit pendant la formation
- La participation active et régulière aux réunions du groupe de projet internes à l'école
- La volonté de mener des médiations.

10. Développement de la qualité

Dans le cadre du développement de la qualité, il s'agit de comprendre comment les décisions actuelles sont prises et comment et pourquoi certains processus auront lieu avec certains effets. Cela permet d'en déduire les points forts et les suggestions d'amélioration et de développer des mesures correspondantes. L'objectif est d'augmenter la qualité du travail.

Les mesures d'évaluation servent en premier lieu à améliorer la qualité, mais aussi à légitimer le projet, en tant que base pour des planifications supplémentaires et dans le cadre du développement scolaire, ainsi qu'en tant que aide à la décision pour le SNJ et le SCRIPT.

Même après la fin de l'accompagnement externe, les instruments développés peuvent rester utiles et éventuellement être appliqués à d'autres projets.

Actuellement, le projet prévoit les instruments, destinés à assurer la qualité, suivants :

- Le concept et sa révision et son adaptation régulières

- Les entretiens réguliers avec prise de procès-verbal du groupe de projet et des réunions des accompagnateurs scolaires
- Le plan de mesures et des objectifs annuel au début de l'année scolaire
- La check-list pour l'accompagnement scolaire à la fin de l'année scolaire

En outre, des instruments internes à l'établissement peuvent être développés et utilisés.

Les coachs assurent, si besoin avec l'aide des accompagnateurs scolaires, le développement de la qualité.

11. Offres complémentaires

La médiation (par les pairs) est une contribution précieuse et durable à la prévention de la violence. Cependant, elle ne peut en aucun cas résoudre tous les conflits et problèmes de violence à l'école. Pour les structures de violence ou les cas de conflit qui ne peuvent pas être saisis et traités à l'aide de la médiation par les pairs, des mesures supplémentaires doivent être appliquées.

Les offres supplémentaires peuvent être proposées en fonction de la situation de l'établissement scolaire et du budget du ministère. Une restriction ou une extension est possible.

- Sensibilisation

En fonction de la situation de l'école et du profil des futurs élèves-médiateurs, il est possible de placer des entraînements de sensibilisation spécifiques avant la formation en médiation proprement dite. Ceci est particulièrement possible au début du projet.

Un entraînement en termes de sensibilisation, proposé par des entraîneurs externes à des classes scolaires entières, est généralement suffisant pour attirer l'attention de tous les élèves sur la possibilité d'une formation de médiation. Cet entraînement comprend au moins deux leçons. Au cours de cette session, des conflits seront discutés et les élèves vont faire connaissance avec le processus de la médiation.

L'intégration de élèves-médiateurs déjà formés, provenant aussi d'autres établissements, est possible.

Grâce à des informations spécifiques et des exercices précis, un plus grand nombre d'élèves, sans oublier les enseignants, peut être informé concrètement sur la médiation. Cet entraînement est souvent utile au début du projet scolaire. Plus tard, les coachs et les élèves-médiateurs peuvent effectuer eux-mêmes la sensibilisation. Une préparation peut alors avoir lieu, si nécessaire, avec un coach externe ou avec le soutien de l'accompagnement scolaire.

- Journées d'approfondissement

Après la formation, des cas précis de médiations, menés par les coachs, seront examinés par le groupe de projet interne à l'école. Par un jeu de rôle, ou des exercices, les compétences acquises en médiation sont consolidées. Les relations publiques pour le projet sont planifiées et le projet est organisé.

Les journées d'approfondissement avec des entraîneurs externes peuvent aider à bien faire face à ces tâches variées. Sous la direction d'un entraîneur externe, les élèves et les adolescents travaillent ensemble avec leurs coachs sur un sujet précis.

Les journées d'approfondissement sont proposées et coordonnées par le SNJ.

Selon le nombre de participants, ces journées ont lieu au sein de l'école ou en dehors de l'école.

Les thèmes possibles sont par exemple :

- Pratiquer et consolider la médiation à travers le jeu de rôle
- Analyser des situations problématiques dans le cadre de la médiation
- Relations publiques - Comme promouvoir le projet ?
- Possibilités d'action des élèves-médiateurs au sein de l'école (sauf médiation)
- Elève-médiateur comme sensibilisateur anti-harcèlement
- Le groupe de projet - une équipe. Teambuilding !

Ces thèmes sont développés selon les besoins des écoles.

- Projet de théâtre

Les élèves-médiateurs sont sensibilisés d'une manière particulière à analyser le climat social. En outre, ils sont à même de comprendre des situations de conflit. Depuis 2013, ces aptitudes sont exploitées dans un projet de théâtre en faveur de la communauté scolaire. Avec l'aide d'une pédagogue de théâtre et d'une pédagogue, les élèves-médiateurs développent une pièce de théâtre sur le thème du conflit ou du harcèlement. La pièce est ensuite présentée à l'école.

Cette offre s'adresse aux établissements qui participent déjà depuis plusieurs années au projet et qui possèdent un groupe d'élèves-médiateurs déjà formé.

Cette offre est coordonnée par le SCRIPT.

- Autres possibilités

D'autres éléments importants et efficaces pour la prévention de la violence concernent également les adultes et le système scolaire. Certaines mesures, qui se basent sur le projet de la médiation par les pairs et qui sont complémentaires, sont par exemple :

- L'entraînement en médiation pour les enseignants
- Les soirées et groupes de parents, ayant comme sujet les conflits et la prévention de la violence
- Méthodes activatrices en termes d'expériences et travail en groupe lors de l'enseignement
- L'apprentissage social comme un élément fixe dans le curriculum de l'école
- "Tebuilding" pour les classes scolaires - mesures visant l'intégration de la communauté de classe et la stimulation des compétences sociales
 - Les centres du SNJ proposent ces activités de groupe (Meng Klass, een Team,...). Les offres et les informations actuelles peuvent être consultées dans la brochure annuelle « Stages pour groupes scolaires ». (www.snj.lu)
- Des entraînements des compétences sociales, qui se déroulent en général dans une période fixe avec des séquences régulières, peuvent être utiles pour résoudre des problèmes particulièrement difficiles au sein de l'école
- Modèles de parrainage pour les classes
- Les élèves conseillent eux-mêmes des élèves dans des situations conflictuelles
- Accords fixes du corps scolaire, indiquant comment réagir face au "bullying", au "mobbing" ou à d'autres formes de violence
- Des conseils selon les situations pour les enseignants
- Entraînement d'affirmation de soi ou antiviolence pour les élèves
- Concepts pour le travail spécifique avec des garçons et des filles
- Accroître la participation et le droit d'intervention des jeunes au sein de la vie scolaire
- Programmes pour améliorer le comportement, par exemple Time-out

- « Bee-Secure », un programme pour une meilleure utilisation d'Internet, y compris des modules spécifiques afin de réduire le cyberharcèlement.

Les conseils et le soutien concernant ces projets peuvent être obtenus auprès du SCRIPT ou du SNJ.

12. Publications du projet

- 2006/2007 Brochure « Peer-Mediation im Schulalltag/Mediation Scolaire de Pairs » - SNJ/SCRIPT.
- 2007 Projet-dossier « Médiation par les pairs à l'école ». Un manuel pour les enseignants, le personnel du SePAS et les parents. Auteur: Jean-Paul Nilles - SCRIPT/SNJ.
- 2007 Film : „Peer-Mediation im Schullalltag“, SNJ/SCRIPT.
- 2010 Jugend mit und ohne Gewalt. Enregistrement de la conférence du 28./29.10.2009. SCRIPT/SNJ.
- 2012 Klassenklima erfassen und verbessern. Auteure : Astrid Wirth. SCRIPT/SNJ.
- Depuis Site internet : www.peermediation.lu. Gérée par le SNJ.
- 2008
- Depuis Newsletter pour les écoles participantes. Sous la responsabilité du SCRIPT qui le publie env. 3 fois par an.
- 2013

Autres documents valables

Vous trouverez les informations, documents et dossiers actuels sur le projet « Médiation par les pairs à l'école » sur le site Internet : www.peermediation.lu.

13. Bibliographie

Conseil : les références dans les publications mentionnées donnent des idées pour une lecture supplémentaire.

Document de travail „Leitlinien zur non-formalen Bildung im Kindes-und Jugendalter“. Ministère de la Famille et de l'Intégration: Luxembourg: avril 2013. <http://www.enfancejeunesse.lu/sites/enfancejeunesse.lu/files/documents/2013.20.20Rahmenplan.pdf>. Download : 20.03.2015.

Bednarek, S./ Berlingen, C./ Bodeving, C./ Petry, P.: Peer-Mediation im Schulalltag. Luxembourg 2002. (Arbeitsdokument)

Behn S., Kügler N., Lembeck H.-G., Pleiger D., Schaffranke D., Schroer M.: Mediation an Schulen. Eine bundesdeutsche Evaluation. Wiesbaden: VS Verlag 2006.

Gewalt und Schulklima. Résultats d'un sondage d'élèves: "Dikrecher an Ettelbrecker Formatiouns-Instituter" DEFI. Luxembourg 2001. (unveröffentlicht)

National Report on Young people in Luxembourg. Ministry of Family, Social Solidarity and Youth. Luxembourg 2001.

Nationaler Bericht zur Situation der Jugend in Luxemburg. Ministère de la Famille et de l'Intégration. Luxembourg: 2010.

- Nilles, J-P.: Peer-Mediation im Schulalltag. Ein Handbuch für Lehrer/innen, SPOS-Mitarbeiter/innen und Eltern. SCRIPT/ SNJ, Luxemburg 2007.
- Nilles, J.-P./Tholl, L./Schorn, A.: CARAT - Ein Schulklimamodell für Luxemburger Schulen. MENJE/SCRIPT-INNO, Luxemburg 2014. (Arbeitsdokument)
- Simsa, Ch. & Schubarth, W. (Hrsg.): Konfliktmanagement an Schulen -Möglichkeiten und Grenzen der Schulmediation. Frankfurt a. M.: Deutsches Institut für Internationale Pädagogische Forschung, 2001.
- Steffgen G. & Ewen N. (Hrsg.): Gewalt an Luxemburger Schulen. M.: Deutsches Institut für Internationale Pädagogische Forschung, 2001.
- Wagener, Y. & Petry, P.: Das Wohlbefinden der Jugendlichen in Luxemburg 2002. M.: Deutsches Institut für Internationale Pädagogische Forschung, 2001.